

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l’article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45
- Qui ont pris part aux délibérations : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 27 octobre 2014, s’est réuni le mardi 4 novembre 2014 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Jonathan TURRILLO, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Marguerite VIALE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Ludovic BROSSY, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Franck BARBEY (prend part aux délibérations N°218 à 222)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Catherine BUTTY
- Monsieur André MASSON
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO
- Madame Alexandra ARDISSON
- Madame Myriam LAZREUG
- Madame Magali CONESA
- Madame Frédérique CATTART
- Monsieur Damien VOARINO

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

- Monsieur Chems SALLAH (prend part aux délibérations N°230 et 231)

/

PROCURATION :

- Madame Catherine BUTTY à Madame Brigitte VIDAL
- Monsieur André MASSON à Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO à Monsieur Gilles RONDONI
- Madame Alexandra ARDISSON à Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Chems SALLAH à Madame Mélanie ZARRILLO
- Madame Myriam LAZREUG à Monsieur Philippe DE FONTMICHEL
- Madame Magali CONESA à Monsieur Ludovic BROSSY
- Madame Frédérique CATTART à Monsieur Paul EUZIERE
- Monsieur Damien VOARINO à Mademoiselle Mekia ADDAD
- Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2014.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

**2014 - 218 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC DEPFA BANK PLC**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** les termes du protocole transactionnel entre la commune de Grasse et DEPFA ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier et prendre toutes décisions s'y afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour et 6 abstentions : Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 219 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour et 13 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur BROSSY (2 voix), Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 220 VERSEMENT DE COTISATIONS
AUX ORGANISMES**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la cotisation de 1 540 € pour les communes forestières des Alpes-Maritimes au titre de 2014;
- **APPROUVER** la cotisation de 4 500 € pour la Commission du Film Alpes Maritimes Côte d'Azur au titre de 2014;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 221 SUBVENTIONS AUX SYNDICATS
EXERCICE BUDGETAIRE 2014**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** l'attribution des subventions aux syndicats pour l'année 2014.
 - au Syndicat CGT la somme de 10.000 euros,
 - au Syndicat C.F.D.T la somme de 5.000 euros,
 - au Syndicat CFE-CGC la somme de 2.000 euros.

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 4 voix contre : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 222 CASINO DE GRASSE
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX**

Monsieur le Maire

- **EMETTRE** un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter des jeux formulée par la société SA du CASINO DE GRASSE pour une durée d'une année,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 223 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE PROGRAMMATION 2014
THEMATIQUE EDUCATION ET ACCES AUX SAVOIRS
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **APPROUVER** le programme d'actions et les conditions de financements ci-dessus exposés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association concernée par la mise en œuvre de cette action,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2014
Imputation : CUCS –REUSSITE 0040911 - 6574 - 520
- **AUTORISER** le versement des subventions à l'association suivante :
Harjes : C.L.A.S. 15 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 4 voix contre :
Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2014 -224 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
MODIFICATION TARIFAIRE**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

- **APPLIQUER** une réduction forfaitaire de 30 € sur le tarif du 1^{er} trimestre pour tous les élèves, hormis ceux inscrits uniquement en pratiques collectives instrumentales ou vocales.
- **ADOPTER** l'exonération des frais de dossier pour les élèves inscrits uniquement en pratiques collectives instrumentales ou vocales,
- **ACTER** que la réduction familiale forfaitaire de 45 € n'est pas applicable aux élèves inscrits uniquement en pratiques collectives instrumentales ou vocales,
- **ACTER** que les droits d'inscription relatifs aux pratiques collectives instrumentales ou vocales sont payables obligatoirement en une fois au 1^{er} trimestre de cours,
- **ACTER** que les autres droits d'inscription mentionnés dans la délibération du 1^{er} juillet 2014 sont des montants annuels pour trois trimestres, qu'il en découle les montants trimestriels et que ces droits sont payables soit en une fois au 1^{er} trimestre de cours, soit par trimestre scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 225 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
BROCHURE DE L'EXPOSITION ESTIVALE 2014
MODIFICATION DU STOCK**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **ADOPTER** la modification du nombre de brochures destinées à la vente à la Régie du Musée d'Art et d'Histoire de Provence, ainsi que la mise en don d'une partie des brochures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 226 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
MODIFICATION DU DEPOT- VENTE DES EDITIONS DU PATRIMOINE DE GRASSE**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **ADOPTER** le tarif de compensation financière des libraires d'un montant de 3 €/ouvrage vendu,
- **APPROUVER** la nouvelle convention type de dépôt-vente des « Éditions du Patrimoine de Grasse », entre la Ville de Grasse et les libraires,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Ville de Grasse et les libraires, ainsi que les éventuels avenants à intervenir à ce titre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 227 PSMV - INSTAURATION ET DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Christophe MOREL

- **DECIDER** l'application du droit de préemption urbain simple et renforcé au profit de la commune sur les parcelles couvertes par le plan de sauvegarde et de mise en valeur ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 228 ATTRIBUTION DE FRAIS DE REPRESENTATION AU MAIRE

Madame Valérie COPIN

- **DECIDER** d'attribuer des frais de représentation liés à ses fonctions de Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle.
- **FIXER** le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à 5 000 euros.
- **DIRE** que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.
- **DIRE** que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au compte 6536 des budgets 2014 et suivants jusqu'à la fin du mandat avec proratisation pour les années incomplètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 1 voix contre : Madame CATTART et 8 abstentions : Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur BROSSY (2 voix).

**2014 - 229 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – REPARTITION
MODIFICATION**

Madame Valérie COPIN

- **RAPPORTER** la délibération n° 2014-73 du 24 avril 2014,
- **ADOPTER** l'enveloppe maximale des indemnités de fonction des élus à hauteur de 110% de l'indice brut 1015 et du produit de 44% de l'indice brut 1015 par le nombre de 17 adjoints,
- **FIXER**, conformément au tableau annexé à la présente délibération, le montant des indemnités de fonction, défini en lien avec les délégations attribuées, du maire, des adjoints titulaires d'une délégation, des conseillers municipaux titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :
 - o Maire : 80% de l'indice brut 1015,
 - o 1^{er} Adjoint : 25% de l'indice brut 1015,
 - o Adjoint ayant une mission complémentaire spécifique : 23,50% de l'indice brut 1015,
 - o Adjoints : 20,30% de l'indice brut 1015,
 - o Adjoints, ayant un mandat de vice-présidents à la communauté d'agglomération : 8,20% de l'indice brut 1015,
 - o Conseillers municipaux ayant une délégation territoriale et une délégation thématique : 29,40% de l'indice brut 1015,
 - o Conseillers municipaux délégués et ayant une mission complémentaire spécifique : 20,60% de l'indice brut 1015,
 - o Conseillers municipaux délégués : 11,90% de l'indice brut 1015,
 - o Conseillers municipaux : 6% de l'indice brut 1015,
- **APPLIQUER** aux seuls Maire et Adjoints les majorations ouvertes au titre de chef-lieu d'arrondissement pour 20% et pour ville classée station de tourisme pour 25%,
- **ANNEXER** à la présente délibération le tableau de répartition des indemnités des élus,
- **DIRE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter de l'entrée de fonction du Maire et du caractère exécutoire de la délégation des adjoints et conseillers, et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget, imputation budgétaire : chapitre 6531
- **TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 230 BOURSES ELITES
MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION**

Monsieur Gilles RONDONI

1. **APPROUVER** ces nouveaux critères d'attribution des bourses élites
comme suit :

- Etre crédité de performance ou de niveau National a minima,
- Etre licencié dans un club grassois,
- S'il n'y a pas de club grassois dans la discipline du sportif, ou du niveau du sportif, être grassois ou résident grassois,
- Participer aux manifestations sportives de la Ville,
- Montant de la bourse communale entre 0 et 1000€ proportionnel aux coûts de la participation nationale,
- Participation à la commission d'attribution des bourses des Présidents de clubs qui n'ont pas de demandeurs de bourses dans leur club.

1. **APPROUVER** la création de la commission des bourses élites

comme suit :

- Le Maire ou son Adjoint délégué aux Sports,
- Le DGA en charge des Sports,
- Le Directeur des Sports,
- Deux Présidents de Club différents chaque année qui n'ont pas de demandeurs de bourses dans leur Club.
- Deux représentants de club sportifs licenciés à Grasse

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 231 ANIMATION DE NOEL
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

- **ADOPTER** les tarifs suivants :

- Prix d'entrée (avec patins)	3 €
- Vente de gants	3 €
- Gratuité sur présentation d'une invitation	
- Caution pour réservation d'un chalet	100 €
- Chalet	350 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le, 5 / 11 / 2014



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil général
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse